VILLE DE BAUVIN

Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°13/2024

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Travaux de sécurisation et mise aux normes du stade Gossart
2024 M 24.22

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du marché « Travaux de sécurisation et mise aux normes du stade Gossart » à ID VERDE – 276 Route de Saint-Amand – 59 310 MOUCHIN

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 68 121.20 € HT soit 81 745.44 € TTC.

Article 3 : Les travaux devront être réalisés selon le planning remis dans l'offre du candidat.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 30 avril 2024
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

MAIRIE DE BAUVIN